



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 16 novembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
56	62

Date de convocation

10 novembre 2022

Développement économique – ZA Les Vinays – Cession de terrain à APRO TP

**N° de la délibération
2022-719**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 16 novembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, MM. Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Monsieur Jérôme GORY, a une activité de négoce de matériaux pour les travaux publics (PVC, fonte, fosses, ciment sac et vrac...). Il fait partie de l'enseigne France Matériaux. Il est actuellement installé sur la commune de Mercuriol-Veaunes. Il est locataire et son bail prend fin en 2025. Il emploie 3.5 personnes et son chiffre d'affaire est de 3 M€.

Il a manifesté son intérêt pour acquérir les lots 13, 13a et 13b sur la zone d'activités Les Vinays à Pont de l'Isère comme suit détaillé :

- Lot 13 constructible d'une superficie d'environ 3 354 m²
- Lots 13 a et 13 b non constructibles : d'une superficie de 6 214 m².

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que le permis ne pourra être accordé qu'après modification du PLU de la commune ;

Considérant son accord en date du 21 septembre 2022 pour acquérir les tènements au prix de

- Lot 13 constructible : 55 €/m
- Lots 13 a et 13 b non constructibles : 5 € HT/m²

Considérant l'avis favorable de la commission économie du 24 octobre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la cession du lot 13 constructible à 55 €/m² d'une superficie d'environ 3 354 m² et des lots 13 a et 13 b non constructibles à 5 € HT/m² d'une superficie d'environ 6 214 m² sur la zone d'activité des Vinays à Pont de l'Isère à l'entreprise APRO TP, gérant est M. GORY Jérôme, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant sous réserve de l'accord du vendeur.
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et tout document afférent à la présente délibération et y compris tout avenant de prorogation des délais du compromis dans les termes identiques "

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 16 novembre 2022.